



100 % libres
...100 % vous !



Pascal JACQUELIN
Secrétaire Général Adjoint

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministère de la Transition Énergétique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Objet : Consultation publique sur la Nouvelle Régulation du Nucléaire

Madame la Ministre,

Les salariés des entreprises du secteur énergétique français sont de longue date des acteurs centraux de la mise en œuvre des choix de politique énergétique de la France. La CFE-CGC Énergies est donc extrêmement attentive à toutes les évolutions de ce secteur et en particulier aux choix de régulation défendus par les pouvoirs publics.

La consultation publique, que vous avez lancée le 21 novembre dernier et relative à la nouvelle régulation du nucléaire existant, s'inscrit dans cette perspective et a retenu toute notre attention.

Première organisation syndicale représentative de l'encadrement et seconde pour l'ensemble des salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières lors des dernières élections de novembre 2023, la CFE-CGC Énergies souhaite d'autant plus apporter sa contribution à cette consultation publique qu'elle s'est opposée dès son origine à la régulation issue de la loi NOME, dont on ne peut que constater depuis les dégâts sur la capacité d'investissement industriel d'EDF alors que la relance des investissements dans le système électrique devient essentielle.

En concluant un accord avec EDF le 14 novembre 2023, le Gouvernement a décidé d'engager le pays dans le « monde post AReNH ». La CFE-CGC Énergies n'a eu de cesse de combattre ce dispositif AReNH, né en 2010 de la loi NOME, sous-calibré, asymétrique, et qualifié par certains de vente à perte assimilable à un « poison mortel » pour EDF et ses salariés tout comme pour les investissements dans le système électrique. Elle se réjouit donc de cette fin enfin confirmée de l'AReNH après 2025.

D'ailleurs, la réaction des fournisseurs dits alternatifs n'a pas tardé, et ne trompe personne, certains d'entre eux ayant usé et abusé de pratiques commerciales douteuses, agressives, voire scandaleuses. Ils regrettent aujourd'hui cette manne que symbolisait l'AReNH, et ressortent l'argument éculé de la position dominante d'EDF... sans jamais démontrer le moindre abus.

Certains vont jusqu'à tenter de ressusciter le projet de démantèlement d'EDF en réclamant une stricte séparation des activités au nom de la concurrence. Pour la CFE-CGC Énergies qui s'est opposée contre ce projet 3 années durant avec l'intersyndicale, le Gouvernement ne doit donner aucun crédit à des déclarations visant à remettre le projet Hercule en selle. Rien dans cet accord du 14 novembre 2023 entre l'État et EDF ne saurait servir d'alibi au retour d'un projet de désintégration d'EDF au regard des règles européennes.

La réaction de ces fournisseurs alternatifs conforte la CFE-CGC Énergies dans sa dénonciation de leur statut de passagers clandestins du système électrique. Comme vous l'avez récemment déclaré, ceux-ci doivent « *sortir de leur zone de confort* », et enfin investir dans leurs propres capacités de production au lieu de s'abreuver indûment à un AReNH sans prendre le moindre risque industriel ni contribuer à la sécurité énergétique des Français.

Si la CFE-CGC Énergies se félicite de cette fin de l'AReNH qui évite l'intervention de la Commission européenne, elle s'interroge toutefois sur la cohérence politique qui conduit, dans le même temps, à voir l'État redevenir l'unique actionnaire d'EDF au nom de la souveraineté énergétique du pays, comme la Première Ministre l'a déclaré dans son discours de politique générale de juillet 2022, et à construire le dispositif post AReNH sur un modèle de marché.

Cette question de cohérence se pose d'autant plus que le Gouvernement a défendu à Bruxelles une réforme du marché européen de l'électricité ouvrant la voie à un modèle régulé pour le nucléaire existant via les contrats pour différence et que, dans le même temps, il bâtit à Paris un modèle post AReNH basé sur un mécanisme de marché.

La CFE-CGC Énergies s'étonne tout autant de la cohérence du choix gouvernemental avec le consensus désormais large selon lequel l'électricité n'est pas un bien comme les autres, mais un bien essentiel, et au moment où l'électrification est au cœur des objectifs de décarbonation et de réindustrialisation. Les infrastructures électronucléaires sont des outils centraux de la souveraineté et de la sécurité énergétiques du pays. La lutte contre le dérèglement climatique exige davantage d'intervention publique, de régulation, de planification et de missions de service public. La « main invisible » du marché est inadaptée au défi climatique et l'État doit y reprendre la main.

La CFE-CGC Énergies est d'autant plus vigilante aux modalités de cet accord entre l'État et EDF et aux questions qu'elles posent, qu'elle n'oublie pas le désastre de British Energy à la fin des années 90. En effet, cet opérateur nucléaire a frôlé la faillite du fait de sa totale exposition à un marché intégralement dérégulé et à des prix de marché qui se sont écroulés, et il n'a dû sa survie qu'à l'intervention de l'État britannique.

L'histoire nous montre qu'un modèle de marché ne garantit pas toujours la couverture des coûts, pourtant essentielle pour l'activité fortement capitalistique de gestion d'infrastructures comme le sont les centrales nucléaires. La baisse actuelle des prix de marché de l'électricité, d'ailleurs annoncée au regard de la surabondance de l'offre de gaz, conforte la CFE-CGC Énergies dans sa plus extrême prudence quant aux modèles de marché.

Comme elle a pu l'indiquer lors de la consultation gouvernementale de 2021 sur la NORENE, la CFE-CGC Énergies défend un modèle économique du parc nucléaire qui assure la couverture de l'ensemble de ses coûts, de l'amont à l'aval du cycle, seul à même d'assurer les investissements dans les infrastructures électronucléaires et donc la pérennité d'une filière nucléaire dont l'intérêt a été réaffirmé fin novembre à la World Nuclear Exhibition et plus récemment à la COP 28. Cet impératif de couverture des coûts a d'ailleurs été rappelé par la Cour des Comptes dans ses nombreux travaux sur l'économie du nucléaire.

La CFE-CGC Énergies défend d'autant plus un modèle économique du nucléaire reposant sur la couverture des coûts que l'accès prioritaire au réseau dont continuent de bénéficier les énergies renouvelables électriques (EnRe) intermittentes a un impact tout sauf négligeable sur l'économie du parc nucléaire, et la part croissante de ces EnRe dans le mix électrique français augmente considérablement cet impact. En effet, cet accès prioritaire impose au parc nucléaire une modulation de charge qui, outre ses conséquences sur le vieillissement industriel du parc nucléaire et sa défiabilisation, dégrade la capacité du parc nucléaire à produire et donc à couvrir ses coûts et à financer ses investissements.

Par conséquent, la CFE-CC Énergies considère que la mise en place de la nouvelle « régulation » du nucléaire prévue par l'accord entre l'État et EDF doit impérativement être accompagnée par la remise en cause du principe de l'accès prioritaire au réseau dont bénéficient les EnRe et par l'établissement de règles équitables entre l'ensemble des moyens de production électrique bas

carbone. En outre, une meilleure rémunération des services rendus par le caractère pilotable du parc nucléaire doit être envisagée.

Enfin, la CFE-CGC Énergies est plus que jamais vigilante sur la réalité des impacts, dans la durée, de cet accord sur l'avenir d'EDF et sur celui de ses salariés, le groupe affichant un endettement de plus de 60 milliards d'euros et devant désormais investir près de 25 milliards d'euros chaque année.

En particulier, la CFE-CGC Énergies considère que les pouvoirs publics doivent garantir à EDF et à son parc nucléaire un modèle économique assurant la couverture des coûts, d'autant plus que c'est l'État qui a pleinement soutenu, malgré l'opposition des salariés et de leurs représentants, la décision de faire financer le projet nucléaire britannique d'Hinkley Point sur les fonds propres de l'entreprise. Cette décision a exposé EDF, son modèle économique et son bilan aux risques industriels et financiers de ce projet. La décision de l'État en 2022 d'augmenter de 20 TWh le volume d'AReNH devant être livré aux fournisseurs alternatifs a elle-aussi été lourde de conséquences pour les finances d'EDF.

Vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter aux analyses des salariés et de l'encadrement des entreprises du secteur énergétique français, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

